



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE
TRAVAUX

POLICE MUNICIPALE
Place Radoult de la
Fosse
03300 CUSSET
Tél. 04.70.30.51.25
Fax 04.70.30.51.24

DEMANDEUR :

NOM : SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE : FAX :

Le demandeur s'engage à payer, dès présentation de la facture dans le cas d'une intervention du Service de la Voirie, la somme correspondante à la Recette Perception de Cusset.

RENSEIGNEMENTS :

LIEU DES TRAVAUX :

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX : / / DATE DE FIN DES TRAVAUX : / /

HORAIRE JOURNALIER : DE H À H

ENTREPRENEUR :

NATURE DES TRAVAUX :

STATIONNEMENT NEUTRALISÉ.....

RUE BARRE.....

TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE DÉPÔT D'UNE BENNE DÉPÔT DE MATÉRIAUX ECHAFAUDAGE

**AVIS FAVORABLE
LA POLICE MUNICIPALE**

**À CUSSET LE / /
SIGNATURE DU DEMANDEUR**

IMPORTANT :

La présente demande, devra être retournée au service de la Police Municipale **15 JOURS AVANT la date prévue des travaux.**

Le propriétaire s'engage, conformément à la loi 86.13 du 6 janvier 1986 et à son décret 86.514 du 14 mars 1986 pour tous les travaux effectués tels que le ravalement des façades, réfection de toiture, pose d'un store ou d'une enseigne, lumineuse ou non, à déposer une déclaration à souscrire (de type CERFA n°46.0396). **Délai de réponse : 1 MOIS**

Si ces travaux sont réalisés dans le périmètre des monuments historiques **Délai de réponse : 2 MOIS**

**LES TRAVAUX NE DEVRONT COMMENCER
QU'APRÈS RÉCEPTION DE L'AUTORISATION DE VOIRIE DÉLIVRÉE PAR LA VILLE DE CUSSET
ET DE L'AVIS DU SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'ALLIER.**